

**Comprendre, prévenir et résoudre
les situations à risque de discrimination et de harcèlement
au travail**

Date : 7 décembre 2026



Formation Continué

CONTENU et OBJECTIF :

Les situations de harcèlement et de discrimination constituent des enjeux majeurs pour les organisations, publiques comme privées. Outre les conséquences sur le plan humain et sur l'environnement de travail, la gestion de ces situations engage la responsabilité des employeurs.

Au cours de cette formation, deux médiatrices agréées et un avocat spécialisé en droit du travail partageront leur expertise et leurs outils pratiques.

Me Alexandre Wespes (Sotra HR Lawyers) présentera le cadre légal applicable. L'attention sera portée sur les obligations de l'employeur en matière de harcèlement et de discrimination au travail, les mécanismes de prévention et les procédures de traitement des plaintes.

Madame Coralie Smets-Gary et Madame Martine Becker (médiatrices agréées depuis plus de 20 ans – PMR Europe) vous feront part de leur expérience de gestion de ces situations de harcèlement et de discriminations dans le cadre de médiations formelles (judiciaires ou extrajudiciaires) ou d'interventions de type facilitation dans des organisations privées et publiques. A travers des cas concrets, elles exploreront les bénéfices de ces deux approches et partageront les différents résultats atteints.

La formation est dédiée aux responsables des ressources humaines, aux managers et à toute personne impliquée dans la prévention et la gestion des conflits ainsi qu'aux médiateurs spécialisés en médiation sociale.

En combinant expertise juridique et pratique, cette formation vise à offrir des outils pour appréhender et sortir de ces situations extrêmement sensibles.

MODALITES

Date: Le lundi 7 décembre 2026 de 9.30 à 17.30 (Accueil à partir de 9.15).

Pour les médiateurs : Une attestation à l'intention de la CFM sera délivrée aux participants (6h de formation) – PMR Europe est un centre agréé par la Commission fédérale de médiation pour dispenser des formations permanentes et la demande d'agrément de la formation est en cours auprès de la CFM

Lieu : PMR Europe, Rue Dodonée 113, 1180 Bruxelles

Prix : 300,00 euros HTVA, soit 363, 00 euros TVAC*, comprenant la formation, le matériel didactique et les pauses café.

** Le prix ne doit en aucun cas être un frein, l'objectif est de partager ces informations au plus grand nombre ! N'hésitez pas à nous contacter*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION**Date limite d'inscription :****20 novembre 2026**A renvoyer par E-mail :coralie.smets.gary@pmr-europe.comA REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Nom :

Prénom :

Profession :

Firme :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél :

Fax :

Email :

Gsm :

Coordonnées de facturation :

.....

.....

TVA n° :

J'ai pris connaissance des conditions générales
d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature

Je verse la somme de 363 euros en
faveur du compte de
PMR Europe
IBAN BE42 0014 8113 7254
BIC GEBABEBB avec la mention :
Nom Prénom + Harcèlement

CONDITIONS GENERALES

PMR Europe SRL
Rue Dodonée 113
1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.